

REQUÊTE

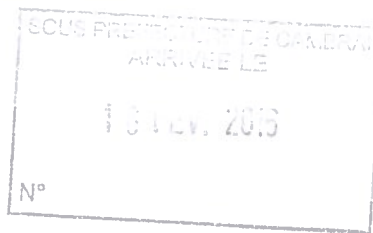
- 1 MARS 2016

MAIRIE DE  
RUMILLY-EN-CAMBRÉSIS



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD



*u.l.m.  
C.H.E.  
p.i.e.m.*

Secrétariat général de la  
préfecture du Nord

Direction  
des relations avec les  
collectivités territoriales

Bureau de  
l'intercommunalité et  
des finances locales

Affaire suivie par :  
Isabelle HAVET  
Tél : 03 20 30 57 13  
Fax : 03 20 30 56 91  
isabelle.havet@nord.gouv.fr

A

Monsieur le Maire  
de Rumilly en Cambrésis

*sous-couvert de Monsieur le  
Sous-Préfet de Cambrai*

Lille, le 3 février 2016

Objet : Versement de la dotation nationale de péréquation 2015

Par courrier du 12 novembre 2015, vous avez appelé mon attention sur l' écart que vous avez constaté sur les montants de la dotation nationale de péréquation perçus en 2014 et 2015.

Je tenais à vous informer qu'afin de tenir compte de la refonte du potentiel fiscal en 2012, une garantie de sortie dégressive a été mise en place en 2012 pour les communes devenues inéligibles à la part majoration cette même année.

Ainsi la commune de Rumilly en Cambrésis a perçu en 2012 une attribution égale à 90 % du montant perçu en 2011. En 2013, elle a perçu un montant égal à 75 % du montant perçu en 2011. En 2014, elle a perçu un montant égal à 50 % du montant perçu en 2011.

La commune de Rumilly en Cambrésis est sortie du dispositif en 2015 et ne dispose donc plus de l'attribution de la garantie d'inéligibilité pour la part majoration, ce qui explique la diminution de la dotation nationale de péréquation en 2015.

*Jean à com.*

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général,

Gilles BARSACQ